
RETRANSCRIPTION DES ECHANGES

OBJECTIF ENFANCE 2023

Les droits de l'enfant dans les contextes de crise

Jeudi 23 novembre 2023 de 9h30 à 13h

Salle Victor Hugo, Assemblée nationale

I. OUVERTURE ET INTRODUCTION

- **Perrine Goulet**, *Députée de la Nièvre, Présidente de la Délégation aux droits des enfants (Assemblée nationale)*

Les crises sont multisectorielles et les enfants, rendus vulnérables, en sont les premières victimes (224 millions d'enfants affectés). Ce colloque offre l'opportunité de trouver des moyens d'action concrets pour garantir les droits inaliénables des enfants et de réfléchir à la meilleure manière de promouvoir et protéger les droits des enfants. Remerciements au Groupe Enfance de la CHD, il y a un besoin de parler de ces sujets-là à l'Assemblée nationale.

- **Chrysoula Zacharopoulou**, *Secrétaire d'Etat chargée du développement, de la francophonie et des partenariats internationaux (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères)*

La tenue de ce colloque est un moment clé en vue de la semaine des droits de l'enfant mais aussi des conflits multiples que nous vivons. L'agression russe de l'Ukraine et la crise au Proche-Orient avec les enfants victimes du Hamas et les enfants de Gaza en sont des exemples. Plusieurs enjeux majeurs pour la France qui agit notamment en collaboration avec l'UNICEF :

- La protection des enfants en contexte de guerre : stopper le recrutement d'enfants soldats ;
- La protection des enfants dans l'environnement numérique ;
- Le renforcement des systèmes d'enregistrement à l'état civil (via l'AFD) pour assurer à l'enfant un accès garanti à ses droits.

Rappel des engagements de la France :

- La LOP-DSLIM de 2021 a fait des droits de l'enfant une de ses priorités, qui se reflète dans toute l'action diplomatique de la France.
 - Engagement fort dans [l'Alliance 8.7](#) (lutte contre le travail des enfants) ;
 - 3^{ème} contributeur mondial au Partenariat mondial pour l'éducation (PME) : 50% des engagements dans le cadre du PME sont tournés vers les filles.
 - Soutien de 40 millions d'euros au fond multilatéral spécialisé pour l'éducation en situation d'urgence (Education Cannot Wait)
- **Thierry Mauricet**, *Co-président de la Coordination Humanitaire et Développement (ONG membre du Groupe Enfance) et Directeur général de Première Urgence Internationale*

Mot de présentation de la CHD et du Groupe Enfance ainsi que de l'évènement annuel Objectif Enfance visant à mettre en lumière les enjeux relatifs aux droits de l'enfant à l'international.

- **Michèle Peyron**, *Députée de Seine-et-Marne et vice-présidente de la Délégation aux droits des enfants (Assemblée nationale)*
- **Vanessa Martin**, *Responsable plaidoyer et prises de parole publiques (Action Education, ONG membre du Groupe Enfance) et Co-référente du groupe de travail plaidoyer du Groupe Enfance*

Co-modération : Appel aux intervenant.e.s du premier panel et lancement des échanges.

PARTIE 1 : LES ENFANTS, PREMIERES VICTIMES DES CRISES : NOTRE RESPONSABILITE COMMUNE DE LES PROTEGER

- **Mahieddine Khelladi**, *Directeur exécutif (Secours Islamique France, ONG membre du Groupe Enfance)*

Une actualité tragique traduite par quelques chiffres clés qui ne doivent pas faire oublier que derrière eux, il s'agit d'enfants :

- 1 enfant sur 9 grandit dans des pays ou des zones de conflit ;
- Après la prise de pouvoir des talibans, 80 % des filles afghanes ne sont pas scolarisées ;
- 1 enfant meurt toutes les dix minutes à Gaza.

Par ailleurs, des crises climatiques et/ou des conflits internes qui ont pour conséquence le déplacement de millions de personnes : au Pakistan (8,2 millions de déplacés internes), en Somalie (1 million de déplacés), au Soudan (5,7 millions)

Une autre crise mondiale dont personne ne parle : la plus grande crise de la faim du siècle. Plus de 45 millions d'enfants souffrent d'émaciation, la forme la plus visible et la plus grave de malnutrition, et qui peut mettre leur vie en danger.

Les crises sont de plus en plus nombreuses, prolongées, complexes et issues d'une multiplicité de causes différentes (conflit armé, épidémies, famine, catastrophes naturelles...). Cet accroissement exponentiel des besoins est accompagné par des moyens alloués à l'aide humanitaire insuffisants et une restriction sans précédent de l'espace humanitaire dans le monde.

Les droits de l'enfant sont bafoués non seulement lors des conflits mais aussi lors des crises multisectorielles (économiques, politiques, écologiques, sanitaires...).

Les enfants, filles et garçons, sont les premières victimes des impacts de ces crises de toutes natures et des conflits multisectoriels, du fait de leur âge et de leur dépendance aux adultes qui les entourent et leur donnent accès à leurs droits.

La vulnérabilité particulière des enfants et les conséquences des atteintes à leurs droits touchent l'environnement social et écologique et pèsent sur le devenir des sociétés et leur capacité à faire face à de nouvelles crises.

Important de rappeler que les vulnérabilités des enfants se superposent et se renforcent ; il faut donc intervenir en tenant une approche intersectionnelle à même de comprendre les discriminations croisées que peuvent subir des enfants ayant un statut ou des caractéristiques spécifiques (ex : enfants autochtones, en situation de handicap ou déplacés, qui cumulent les discriminations).

Eventail d'obstacles sexo-spécifiques pour les filles et les adolescentes ; sont plus exposées à l'exploitation sexuelle, aux violences fondées sur le genre, aux mariages précoces et forcés. Ainsi les filles représentent 98 % des survivant.e.s de viol et d'autres formes de violence sexuelle en contexte de conflits (l'une des 6 violations graves commises à l'encontre des enfants).

Afin de mieux surveiller et prévenir les attaques contre les enfants, et pour y mettre un terme, le Conseil de sécurité de l'ONU a dès 2005 recensé et condamné six violations graves des droits des enfants en temps de guerre: les meurtres et les mutilations d'enfants ; le recrutement et l'utilisation d'enfants par des forces et des groupes armés ; les attaques contre les écoles et les hôpitaux ; les viols et autres violences sexuelles sur les enfants ; et le refus de laisser les enfants accéder à l'aide humanitaire.

S'il est nécessaire de répondre aux besoins fondamentaux des enfants, il est indispensable également d'adopter une approche holistique des droits de l'enfant, essentielle pour assurer l'effectivité des droits de ces derniers.

- **Anne Bideau**, *Directrice générale (Plan International France, ONG membre du Groupe Enfance)*

Si ces actes et ces violations graves sont intolérables et doivent absolument prendre fin, ils ne doivent pas masquer l'étendue des violations des droits politiques, économiques, sociaux et culturels tels que reconnus dans la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE), le traité international ratifié par le plus grand nombre d'Etats.

CIDE adoptée en 1989 ; est guidée par quatre grands principes directeurs (Intérêt supérieur de l'enfant, droit à la vie, à la survie et au développement, non-discrimination et participation) et détaille tous les droits des enfants, indissociables et interdépendants. Elle a été complétée par trois protocoles additionnels, dont un sur l'implication d'enfants dans les conflits armés en 2000. Elle constitue une avancée indéniable depuis les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels de 1977 qui mentionnent très peu les enfants. La CIDE en tant que de DIDH, est applicable en tout temps, contextes de crises et de paix.

Ratification de la CIDE par la France qui s'est ainsi engagée à la respecter tant sur son territoire que dans le cadre de sa politique de coopération internationale (article 4).

D'autres engagements de la France, notamment adoption le 4 août 2021 de la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM) qui dispose dès son article 1er que les droits de l'enfant et l'égalité filles-garçons sont deux priorités de la politique de développement et humanitaire française. Elle reconnaît que les enfants sont les premières victimes des crises politiques, sociales et sécuritaires et que l'éducation en situation d'urgence, tout comme la lutte contre les violences basées sur le genre, constituent des priorités. Cette loi fait également de la prévention et de la réponse aux crises une des priorités de l'APD française. Y est proclamé « l'approche globale » et de « long terme » de la France pour anticiper les crises, agir sur les causes profondes des fragilités et promouvoir la continuité entre les phases d'urgence, de reconstruction et de développement.

Mais des déclarations récentes de l'exécutif interrogent sur la place réelle des droits de l'enfant : absence de mention de ces droits dans les conclusions du CPD et du CICID de juillet 2023 ; regret que la réponse aux crises humanitaires ne soit pas non plus affichée comme l'un des 10 objectifs politiques prioritaires du CPD ou du CICID.

Processus de renouvellement de sa stratégie humanitaire en cours : occasion de réitérer l'importance qu'elle accorde à la résolution des crises humanitaires. La précédente stratégie (2018-2022) abordait les droits de l'enfant de façon sectorielle. Si les engagements de la France en faveur de la protection des enfants en situation de conflits, en particulier sur le plan diplomatique, sont forts (promotion de l'universalisation des Principes et Engagements de Paris), pour autant, les droits des enfants en contexte de crises ne sont pas considérés dans leur ensemble.

De plus, depuis la dernière revue de la stratégie, la situation humanitaire et les défis du secteur de l'aide ont fortement évolué (crises sanitaires, crise des apprentissages mondiale induite par la pandémie de Covid-19; dégradation continue de la sécurité alimentaire et de la nutrition mondiale ; crise sécuritaire au Sahel, intensification des catastrophes naturelles...). Augmentation des besoins humanitaires, en particulier des enfants.

Enfin, manque de moyens financiers alloués aux DE : en 2022, selon OCHA uniquement 0,47 millions de dollars d'aide humanitaire de la France ont été dirigés vers la protection des enfants, soit 0,1% de l'aide humanitaire, largement insuffisant pour répondre à l'étendue des besoins des enfants dans le monde, et insuffisants au regard de ce que la France peut et doit faire globalement.

 **Vidéo – Desiree, Vision du Monde**

- **Lucile Grosjean**, *Directrice communication, plaidoyer et programmes (UNICEF France)*

En 2005, avec l'adoption de la résolution 1612, le Conseil de sécurité des Nations unies a établi le mécanisme de surveillance et de communication de l'information (appelé en anglais *Monitoring and Reporting Mechanisms (MRM) on Grave Violations*) sur les violations graves commises contre les enfants en période de conflit armé.

Six violations graves ont été définies :

1. Meurtre ou atteinte à l'intégrité physique d'enfants ;
2. Recrutement ou utilisation d'enfants ;
3. Violences sexuelles commises contre des enfants ;
4. Enlèvements d'enfants ;
5. Attaques visant des écoles et des hôpitaux ;
6. Déni de l'accès humanitaire à des enfants.

Lucile Grosjean a souligné l'importance de la sensibilisation aux risques et du suivi de réintégration et réinsertion des enfants victimes. Il faut définir des plans d'actions, travailler avec les groupes armés dans les pays pour éviter le recrutement des enfants. Après cela, il faut les réintégrer dans leur communauté – c'est un processus long qui doit prendre en compte plusieurs aspects (économiques, sociaux, de santé mentale...). Il y a un vrai enjeu de soutenir et porter ce programme et ses aspects de prévention et de protection pour qu'il fonctionne.

En conclusion, il a été noté que les droits de l'enfant sont attaqués et que les mécanismes qui existent pour les protéger sont sous pression. Il y a donc un véritable enjeu à ce que ces mécanismes soient renforcés à tous les niveaux pour réussir à protéger les enfants de conflits qu'ils n'ont pas choisis.

- **Oleksandr**, *Jeune ukrainien (accompagné par SOS Villages d'Enfants France)*

Oleksandr a témoigné de la violation de nombreux de ses droits durant la guerre en Ukraine (éducation, libre circulation, droit à vivre auprès de sa famille...) suivi de son déplacement forcé. Il a parlé des difficultés, notamment administratives, auxquelles il fait face en France ainsi que de ses difficultés à poursuivre sa scolarité en France, étant obligé de suivre simultanément sa scolarité ukrainienne à distance. Il a également adressé ses remerciements à la France, ses habitants et à l'association SOS Villages d'Enfants France pour leur accueil et leur accompagnement.

- **Kamila**, *Jeune ukrainienne (accompagnée par SOS Villages d'Enfants France)*

Kamila a insisté sur la réalisation de ses droits en France : le droit à l'éducation, l'accès aux soins de santé, la protection, etc. Elle partage également les difficultés à se trouver dans un mode de vie et un environnement différents (mentalité, langue, niveau de vie, activités...) et insiste sur sa volonté de s'intégrer et d'apprendre le français pour sa vie future, et notamment ses études en France.

- **Farah Malek-Bakouche**, *Responsable des partenariats (Save the Children France, ONG membre du Groupe Enfance)*

Farah Malek-Bakouche a noté que le droit à la protection des enfants est ancré dans le droit international et que même si l'objectif du MRM est principalement de soutenir une responsabilité politique des parties aux conflits à ne pas commettre de violations graves il y a également une responsabilité vis-à-vis des enfants et communautés plus largement à remédier à ces violations quand elles ont lieu.

Elle rappelle les facteurs et risques de protection et souligne la nécessité d'adopter des approches multisectorielles et holistiques pour répondre à leurs vulnérabilités, via l'accès à des services multiples : services de protection de l'enfance, services d'éducation et de santé, formation professionnelle et moyens

de subsistance, travailler avec les communautés. La protection de l'enfance passe par les travailleurs sociaux pour identifier les besoins et les vulnérabilités via la gestion des cas, travail avec les communautés pour réintégrer les enfants, afin qu'ils se remettent du choc subi, aborder les violences intrafamiliales. La mise en place d'activités génératrices de revenus permet de compléter le revenu (et prévenir le recrutement dans les forces armées). Les programmes éducatifs peuvent permettre d'assurer un environnement sûr à l'école, donner moyen aux enfants de faire face à ces risques. Mettre à disposition des soins de santé y compris SSR, pour prise en charge (ex : enfant victime d'une balle ou VSS).

Quelques exemples d'actions menées par Save the Children, au Myanmar et en Somalie : services de protection de l'enfance et formations professionnelles/opportunités d'apprentissage pour les enfants *sachant que des opportunités éducatives souples/accessibles (ex : éducation accélérée ou à temps partiel) doivent être mises à dispo où il existe une demande, que ce soit dans un cadre formel ou informel*, soutien aux moyens de subsistance notamment via transferts monétaires à multiple usages pour redonner de la dignité aux familles. Au Burkina Faso, travail sur les enjeux de violence intrafamiliale, communication non violente (via approche programmatique « familles sûres). Au Nigéria, collaboration avec les communautés pour renforcer consolidation de la paix, travail avec les enfants et les écoles pour développer les compétences, mode de gouvernance qui vont garantir la sécurité des enfants autour des écoles via l'approche programmatique « écoles sûres » (travail de plaidoyer autour de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles). Elle insiste sur le fait que ce travail sur le terrain, avec les communautés, permet de nourrir les programmes mais aussi le plaidoyer (travail que mène Save the Children mais également le réseau [Watchlist](#)) – toutes les ONG ont un rôle à jouer – et qu'il appartient aux décideurs politique d'offrir leur soutien y compris financier.

- **Eleonore Caroit**, *Députée des Français d'Amérique latine et des Caraïbes, vice-présidente de la Commission des Affaires étrangères (Assemblée nationale)*

Eléonore Caroit explique le rôle des parlementaires en France et leurs lien avec les parlementaires d'autres pays en soulignant l'importance de la diplomatie parlementaire et la coopération interparlementaire. La Délégation aux droits des enfants est récente mais il faut que les mentalités s'adaptent et que le législateur comprenne l'importance de se saisir du sujet des droits de l'enfant. Il y a une faille maximale quand il n'y a aucun contrôle du respect des droits de l'enfant et les parlements nationaux ont un véritable rôle à jouer. Ils peuvent agir de différentes façons:

- Réunion de groupes parlementaires qui permettent à des parlementaires de différents pays et cultures de se rencontrer et de débattre des meilleures approches de protection des droits des enfants ;
- Réunions de l'union interparlementaire qui travaille aussi avec les Nations unies ;
- Contrôle de l'action des Parlements gouvernementaux – ces groupes permettent de réguler et contrôler les actions de ces différences parlements – important en termes de redevabilité.
- Voter les lois.
- Les parlementaires peuvent rendre visibles toutes les actions, de plaidoyer, de travail d'ONG, etc.

Mme La Députée conclut en exprimant sa disponibilité auprès des acteurs engagés sur le terrain pour faire passer des lois et les promouvoir auprès des citoyens.

- **Hubert Julien-Laferrière**, *Député du Rhône, Membre de la Commission des Affaires étrangères (Assemblée nationale)*

Hubert Julien-Laferrière souligne le rôle des parlementaires relatif au vote des lois mais aussi en matière de contrôle des politiques publiques. Il focalise son propos sur la guerre en notant que 90% des victimes de guerre sont des civils, contre 10% au début du XXème siècle Gaza étant la pire catastrophe

humanitaire en contexte de conflit armé. Il souligne qu'il existe de vrais travaux trans-partisans à l'Assemblée nationale et que le rôle des députés est aussi d'interpeller les gouvernements pour agir.

M. Le Député donne un exemple de mobilisation de cinq parlements (français, allemand, belge, espagnol et anglais) pour signer une tribune invitant les gouvernements à signer la Déclaration EWIPA en 2022 (Déclaration politique internationale sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées). Il partage également son engagement sur la question du rapatriement des enfants français de parents en Syrie enrôlés par Daech et rappelle que la France a été condamnée sur cette question par la CEDH pour abandon d'enfants.

ECHANGES / QUESTIONS DE LA SALLE

L'Etat ne prend pas la mesure de sa responsabilité vis-à-vis des enfant bloqués en Syrie , quelle issue ?

Hubert Julien-Laferrrière : Il s'est rendu deux fois en Syrie avec Avocats Sans Frontières : il y a eu des rapatriements, quelques-uns avant l'élection d'Emmanuel Macron et plus après. Il reste maintenant 100 enfants là-bas et le gouvernement estime que son travail est fait car ce sont les mères de ces enfants qui refusent de rentrer. A l'égard du devoir de la France, oui, il faut rapatrier, plus ils resteront dans des camps, plus ils auront l'idée que la France les a abandonnés. Quant aux mères de ces enfants, il n'y aura pas d'impunité, elles seront jugées pour leurs crimes.

Sur les sujets des mineurs non accompagnés (MNA), de l'aide sociale à l'enfance et de l'accueil des enfants : le député regrette qu'il n'y ait pas de coordination nationale dans ce cadre et estime qu'il en faudrait une.

Quelle perception des parlementaires vis-à-vis de l'arrêt soudain des financements au Sahel ?

Michèle Peyron : l'aide humanitaire doit passer et nous faisons tout pour que l'APD reprenne, il ne faut pas que ça dure trop longtemps.

Rebondissement de Mahieddine Khelladi dans le cadre de la même question : pour le Mali, c'est le gouvernement du Mali qui refuse l'aide mais au Burkina Faso et dans les autres pays qui ont des besoins vitaux, l'APD est suspendue. Les programmes du SIF au Mali et au Burkina Faso sont exclusivement à destination des enfants donc en tant qu'OSC, comprenez notre cri d'alarme. Il ne faut pas arrêter cette aide et, s'adressant aux parlementaires, « nous voudrions que vous appuyiez plus notre travail » (sic).

Beaucoup de députés n'étaient pas au courant du CICID, comment peut-on attendre une vraie prise en charge de ces sujets quand beaucoup de députés ne sont pas engagés sur ceux-ci ?

Eléonore Caroit : il est vrai que le CICID n'était pas la réunion qu'on espérait mais quand les parlementaires ont envie de suivre certains sujets, ils le font et ils ont la faculté de le faire. Le gouvernement ne donne pas nécessairement d'informations, ce sont eux qui doivent aller les chercher.

PARTIE 2 : ASSURER LA REALISATION DES DROITS DE L'ENFANT DANS LES CONTEXTES DE CRISE

- **Mahieddine Khelladi**, Directeur exécutif (Secours Islamique France, ONG membre du Groupe Enfance)

Urgence que la France ait une action décidée et forte en faveur des droits de l'enfant. Le Président E. Macron ayant fait de l'enfance une cause majeure de son second quinquennat, cela doit aussi se refléter et se traduire au sein de la politique étrangère française.

Depuis 2018 renouveau de l'engagement de la France sur le plan humanitaire sur la scène internationale : réengagement de la France dans la réponse aux crises et aux fragilités, inscrite dans les conclusions du

CICID de 2018 et incarnées par un engagement financier accru. Objectif d'atteindre 500M€ en 2022 (atteint) : montant doublé dans les conclusions du CICID de 2023 avec une cible de 1 Md€ en 2025 pour l'aide humanitaire.

Néanmoins, France moins engagée opérationnellement. Le GE a été un élément dynamique pour l'inscription de l'enfance dans la LOP-DSLIM et s'étonne de la dissonance entre celle-ci et le CICID dans lequel il y a une absence totale de mention des droits de l'enfant.

En juin 2023, le Comité des Droits de l'enfant des Nations-Unies a pourtant interpellé la France quant à l'importance de mettre en œuvre la LOP-DSLIM, en insistant notamment sur la priorité dédiée aux droits de l'enfant tant via l'aide au développement que la politique humanitaire, d'atteindre l'objectif de 0.7% du RNB dédié à l'APD, et d'évaluer l'impact de la politique de solidarité internationale française sur les droits de l'enfant.

La future stratégie humanitaire (2024-2029), prévue lors de la Conférence Nationale humanitaire du 19 décembre, ainsi que nos échanges d'aujourd'hui, donnent une occasion unique au gouvernement de traduire concrètement ses engagements politiques, et de prendre en compte et d'intégrer les recommandations du Groupe Enfance et de l'Unicef France.

- **Anne Bideau**, *Directrice générale (Plan International France, ONG membre du Groupe Enfance)*

Présentation des recommandations du Groupe Enfance :

- Faire des droits de l'enfant une des priorités de la Stratégie humanitaire de la France et transversaliser les enjeux liés à l'âge et au genre dans l'ensemble de la stratégie, en cohérence avec les engagements pris dans la LOP-DSLIM ;
- Accroître les financements humanitaires de la France en faveur des droits de l'enfant, notamment les financements flexibles ;
- Lutter contre l'impunité face aux violations graves des droits de l'enfant en situation de conflit ;
- Déployer une approche nexus alliant action humanitaire, développement et consolidation de la paix afin de garantir la sécurité des enfants, une meilleure réalisation de leurs droits et de favoriser la mise en place de cadres de concertation entre les différents acteurs impliqués sur le terrain

Opérationnellement, cela peut se traduire par :

Pour les Parlementaires :

Plusieurs leviers à votre disposition :

- Se saisir des Observations Finales du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU et interroger l'exécutif quant à leur mise en œuvre;
- Interpeller le gouvernement, via notamment les QAG et des auditions, sur l'application de la priorité sur les droits de l'enfant dans la politique de solidarité internationale française, inscrite dans la LOP.
- Promouvoir les droits de l'enfant auprès de vos pairs dans le cadre des groupes parlementaires et des missions parlementaires ;
- Auditionner des enfants et des jeunes de France et ceux issus des pays partenaires de la France dans le cadre de vos travaux ;
- Exiger la mise en œuvre immédiate de la commission d'évaluation de l'APD, instaurée dans le cadre de la LOP, et dont on attend toujours la création deux ans plus tard ;
- la LOP-DSLIM s'achève en 2025. Vous aurez à examiner le prochain projet de loi dans deux ans : ce sera une occasion de renforcer et réitérer la priorité allouée aux DE.

Pour le MEAE, dont le CDCS :

- Former tous les agent.e.s et opérateurs de la France sur deux volets :
 - L’approche fondée sur les droits de l’enfant et son application en contexte d’urgence et de crise ;
 - A la protection des enfants contre tout comportement inadéquat de la part des acteurs.trices de l’humanitaire, y compris contre toute forme d’exploitation et les abus sexuels (*safeguarding & PEAS*).

Dans le cadre de l’opérationnalisation de la stratégie droits humains et développement (2019-2024) du MEAE, s’il existe bien une formation à l’AFDH qui est disponible pour les agents AFD et MEAE depuis quelques années, elle n’est en revanche accessible que sur la base du volontariat des agent.es et elle n’inclut pas de module sur les droits de l’enfant et l’approche fondée sur les droits de l’enfant. Il serait important que la formation soit rendue obligatoire pour tous les personnels de la coopération française et qu’un module dédié aux droits de l’enfant y soit intégré. Il pourrait s’inspirer du module sur les droits des enfants et des jeunes actuellement en cours d’élaboration par le Groupe Enfance et la Commission Jeunesse & Solidarité Internationale (JSI) de Coordination SUD avec l’AFD, dans le cadre de son MOOC grand public relatif à l’AFDH.

- Améliorer la redevabilité quant à l’APD française en matière de droits de l’enfant:
 - Le cadre de redevabilité de la LOP-DSLIM reste insuffisant et ne permet donc pas de capturer les efforts en faveur des droits de l’enfant. Ce cadre doit être revu par la commission d’évaluation de l’APD, laquelle doit être créée au plus vite désormais.
 - La loi prévoit que chaque année le gouvernement doit transmettre un rapport de suivi de mise en œuvre de la LOP-DSLIM au Parlement. Lequel, dans la pratique, est également transmis à la société civile. Le gouvernement doit s’assurer de la bonne transmission annuelle et dans les temps de ces rapports. La 2^{ème} édition aurait dû être transmise en juin 2023 (le MEAE nous avait indiqué en octobre qu’il serait présenté au CNDSDI du 28/11, mais le point n’est pas présent aujourd’hui à l’agenda).
 - Il est fondamental également de disposer d’indicateurs désagrégés à minima par sexe et par âge
 - Disposer d’outils permettant de tracer l’ensemble des actions en faveur aux droits de l’enfant et d’identifier la part de budget des programmes d’aide humanitaire, de réponse aux crises et de développement permettant la concrétisation de ces droits. Une piste pour cela est de réfléchir à un outil type marqueur, à l’instar du marqueur genre de l’OCDE.

Enfin, pour tous les acteur.trice.s de la solidarité internationale, dont les OSC :

- Le Groupe Enfance a créé en 2020 une [check-list](#), un outil qui permet d’accompagner les professionnel-le-s vers une meilleure prise en compte de l’approche fondée sur les droits de l’enfant, tout au long du cycle de gestion de projet tant en contexte de développement qu’humanitaire. Conçue comme un outil pragmatique et pratique, elle peut être utilisée tant par les OSC que par les services de la coopération française telles que le groupe AFD ou bien même le secteur privé. Intérêt à ce que tous les acteur.trice.s de la SI à s’en saisissent et l’utilisent.
- [Yolaine Guérif, Directrice générale \(Partage, ONG membre du GE\)](#)

Présentation du [projet](#) de PARTAGE mené à Haïti avec l’association ADEMA qui a pour objectif l’accès à une éducation fondamentale publique de qualité pour toutes et tous par la revalorisation des écoles nationales dans le district scolaire de Jean-Rabel.

Le projet s’appuie sur :

- Une participation aux activités des sociétés civiles locales ;

- Le renforcement de la gouvernance éducative ;
- L'amélioration de l'accès et la qualité des élèves des écoles publiques de la zone ;
- Le développement de la résilience des écoles face aux crises ;
- L'accompagnement de ADEMA dans son renforcement des capacités.

Intervenant en appui aux écoles publiques, ce projet permet également l'identification et le soutien des familles les plus vulnérables (au regard du contexte et de la situation de crise).

Facteurs de succès du projet :

- Promouvoir, en toute circonstances, une approche partenariale.
- Intervenir auprès de toutes les parties débitrices d'obligations et acteurs responsables de droits des enfants.
- Accompagner les enfants et jeunes à revendiquer et combattre leurs propres droits.

Possibilité de retrouver la chronique de François Morel sur le site internet de PARTAGE qui publie différents témoignages d'enfants, les mieux placés pour parler de leurs propres droits et expériences.

- **Anne Bideau**, *Directrice générale (Plan International France, ONG membre du Groupe Enfance)*

La participation des enfants est l'un des 4 principes directeurs de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Garantir une participation libre, éclairée, accompagnée et adaptée selon l'âge de l'enfant est l'un des aspects fondamentaux de l'approche fondée sur les droits de l'enfant.

La parole des enfants et des jeunes est encore trop peu prise en compte, notamment celle des filles, qui sont doublement discriminées en raison de leur sexe et de leur âge, et *a fortiori* en contexte de crises. L'opinion des enfants est souvent ignorée et leur influence sur les interventions humanitaires est limitée. Ces lacunes signifient que les besoins et les risques spécifiques auxquels sont confrontés les enfants, notamment les filles et les adolescentes, ainsi que leurs attentes, sont souvent négligés dans les interventions de réponse aux crises et absents des politiques humanitaires.

Cela étant, on observe tout de même une prise de conscience accrue du rôle des enfants et des jeunes en tant qu'acteurs humanitaires (et non plus seulement comme bénéficiaires), et agents de consolidation de la paix. En témoigne par exemple l'adoption de la résolution 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité (2015).

La mise en œuvre des engagements autour de la « localisation » de l'aide inclut aussi d'augmenter les ressources des OSC locales, y compris les organisations menées par des jeunes dans les contextes humanitaires.

La LOP-DSLIM de 2021 indique que la France "associe autant que faire se peut, les populations bénéficiaires à l'élaboration et au déploiement des initiatives qu'elle met en place dans le cadre de la résolution des fragilités et des crises".

Il y a certes des avancées intéressantes mais il faut aller plus loin (cf. les recommandations du Comité des Droits de l'Enfant pour la France).

Recommandations du GE relatives à la participation :

- La participation des enfants doit être une priorité de la future stratégie humanitaire française
- Soutenir la société civile, les organisations d'enfance et de jeunesse et les enfants défenseurs de leurs droits
- Accompagner la structuration des organisations et réseaux des enfants et de jeunes
- Soutenir les enfants pour qu'ils/elles puissent porter directement plainte en cas de violation de leurs droits lors des conflits et s'assurer que leurs droits fondamentaux soient respectés en toutes circonstances, y compris dans des contextes de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

- **Maxime Hugué**, Responsable de programmes (ECPAT France, ONG membre du GE)

Présentation du [projet « Mobilité Protégée »](#) en Afrique de l'Ouest d'ECPAT France

Ce projet vise à protéger les enfants, à risque de traite ou d'exploitation, en mobilité dans 5 pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Niger, Côte d'Ivoire, Sénégal et Guinée). Ce projet dispose d'un volet spécifique au regard de la participation des enfants (bien que la participation soit transversale à toutes ses composantes), avec l'implication des enfants dans les activités et créations de contenus.

Ce projet dispose de plusieurs volets :

- La consolidation des mécanismes et réseaux institutionnels et communautaires ;
- Le renforcement des capacités des enfants à connaître et revendiquer leurs droits ;
- L'accroissement de la coopération régionale à tous les niveaux.

La présentation a mis l'accent sur le Burkina Faso : cette partie du projet concerne 4 zones du Burkina Faso (dont trois frontalières), compte la participation de 350 enfants et 20 clubs d'enfants mixtes. Via la création de groupes d'enfants champions, ces derniers développent des plans d'action de sensibilisation des pairs et sont chargés de l'orientation, de la consultation et de la participation des enfants dans toutes les actions du projet. Les enfants sont ainsi au centre de la planification et de la préparation des éléments du projet, ECPAT France et ses partenaires n'intervenant qu'en soutien.

Pertinence du projet : l'approche mise en œuvre dans le cadre de ce projet renforce l'action locale et communautaire permettant une action non dépendante des acteurs étatiques (souhaitable en période de crise). Le projet vient ainsi accroître la confiance des enfants, mais aussi de leurs pairs sur les enjeux liés aux déplacements. Ceci leur permet un plus grand accès à l'information relative aux risques auxquels ils ou elles font face en mobilité ainsi qu'aux mécanismes de protection disponibles et qui leur sont ouverts.

- 📺 **Vidéo de Plan International France – Sadia Madi, activiste pour la paix et les droits humains, Cameroun**

ECHANGES / QUESTIONS DE LA SALLE

Comment ECPAT a réussi à créer un sentiment de confiance chez les enfants et assurer leur sécurité dans leur prise de parole ?

Maxime Hugué : Ce sont des questions difficiles à aborder selon les contextes et c'est un sujet tabou sur lequel les enfants ont du mal à s'exprimer mais les enfants champions ne sont pas tous des survivants, on aborde avec eux la questions de droit de manière générique et ces questions-là de manière spécifique.

Comment les ONG font la distinction entre accompagnement et interventionnisme/ingérence compte tenu des critiques visant la France et l'Europe intervenant dans des pays en développement et la défiance des OSC, notamment de la part des jeunes ?

Mahieddine Khelladi : l'humanitaire d'il y a 40 ans est fini, on considère les OSC locales comme des alliés et la localisation de l'aide est devenue un sujet majeur. Il est hors de question d'arriver comme des donateurs de leçon. Les pays d'intervention deviennent aussi exigeants et ce sont des échanges auxquels les ONG sont attentives.

Yolaine Guérif donne l'exemple de l'ONG PARTAGE où il n'y a pas de staff français ni d'équipe de l'ONG sur le terrain. En Haïti, c'est l'ONG locale qui est présente et qui a donc une relation de partenariat, de dialogue, et d'échange d'apprentissages avec les personnes/communautés. Il est aussi important de ne pas instaurer une dépendance réciproque.

Quelle position de la France à l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés, quels seront ses messages ?
Est-ce que la question des droits de l'enfant sera prise en compte ?

Anne Bideau précise que Plan International France sera présent et mentionnera les droits de l'enfant.

CONCLUSION

- **Michèle Peyron**, *Députée de Seine-et-Marne et Vice-Présidente de la Délégation aux droits des enfants (Assemblée nationale)*

Rôle des parlementaires de faire remonter les échanges et les recommandations issues de ce colloque à leurs collègues ainsi qu'au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui était absent à la table, malgré la présence de la ministre en introduction.

- **Vanessa Martin**, *Responsable plaidoyer et prises de parole publiques (Action Education) et Co-référente du groupe de travail plaidoyer (Groupe Enfance)*

Bref récapitulatif du colloque et quelques points à noter :

- La France a beaucoup fait mais il reste beaucoup à faire et il est important de noter que bien que les droits de l'enfant soient compris dans les droits humains, il est préférable de les faire apparaître à part entière pour ne pas les invisibiliser et garantir leur respect. ;
- Temps forts à venir où la France peut inscrire les droits de l'enfant dans ses priorités et elle se doit de le faire (stratégie humanitaire notamment) ;
- Etude du Groupe Enfance sur la plus-value de l'approche fondée sur les droits de l'enfant dans les contextes de crise en cours de réalisation.